



EDITO

Le RIPAM prépare sa rentrée 2020 ! Année particulière puisque nous traversons actuellement une crise sanitaire sans précédent. Vous avez vécu une période particulière : confinement, déconfinement, arrêt pour certaines de l'activité...

Aujourd'hui, bien qu'une épée de Damoclès soit toujours au-dessus de nous, la vie se poursuit et nous devons bien nous adapter. Malgré les difficultés rencontrées, vous avez permis à des familles, dont la profession exigeait une continuité économique, d'avoir une solution de garde d'enfants. Merci à vous ! Pendant cette période, le chantier de Kerloustic a aussi été perturbé ; mais aujourd'hui le RIPAM a intégré ses nouveaux locaux au sein de cette nouvelle maison de l'enfance. Ainsi, dès septembre, vous pourrez vous aussi profiter des nouvelles installations.

Dominique Le Meur, Adjointe au Maire - vie scolaire, enfance, jeunesse

INFORMATIONS RIPAM

Le bureau du RIPAM du site de Grand-Champ a emménagé à la Maison de l'Enfance « Kerloustic », située Route de Kermoch, depuis le début de cet été. Les matinées d'éveil de la commune de Grand-Champ se dérouleront dans cette nouvelle structure.

Pour joindre le service du RIPAM :

- > Site de Grand-champ : Tél. 02.97.66.47.69
- > Site de Plescop : Tél. 02.97.60.71.51

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, les permanences publiques sans rendez-vous sont annulées **pour le moment**. Le service du RIPAM propose **uniquement de vous recevoir sur rendez-vous**.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de notre service par téléphone ou par mail à ripam@grandchamp.fr.



Les inscriptions aux matinées d'éveil sont ouvertes **à compter du 31 août 2020**.

Ce document est édité par :
Commune de Grand-Champ
Place de la Mairie 56390 Grand-Champ
Directeur de la publication : Yves Bleunven • Rédaction : RIPAM
Mise en page : service communication • Imprimé en 180 exemplaires

INFORMATIONS PMI

Coordonnées du service de PMI pour le territoire :

Centre Médico-Social des Vénètes
5 rue Commandant Charcot
56000 VANNES
Tél. 02 97 69 51 75



Gestionnaire des agréments :

Marie-Claire CAUDAL
Responsable des agréments sur le territoire
Tél. 02 97 69 52 04

Voici la liste des puéricultrices par secteur à contacter en cas de besoin :

- ➔ · Jocelyne DREANO : Communes de Brandivy et Grand-Champ
- ➔ · Véronique SAUNIER : Communes de Colpo, Locqueltas et Plaudren
- ➔ · Marie-Emmanuelle PIRIO : Communes de Locmaria Grand-Champ et Plescop
- ➔ · Isabelle LE BARBIER : Commune de Meucon

ACTUALITÉS PAJEMPLOI

DÉCLARATION : DES ÉVOLUTIONS POUR LES PARENTS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS ET LEURS SALARIÉS

« Dans le cadre de la mise en place de la réforme des aides sociales personnalisées au logement (APL), des nouveautés apparaissent lors de la déclaration.



À compter du 25 juillet, les parents employeurs d'assistant maternel verront apparaître deux champs complémentaires lors de leur déclaration :

- > le nombre de jours d'accueil lorsque l'enfant est « *handicapé, malade ou inadapté* » ;
- > le nombre de jours où l'enfant a été gardé plus de 24 heures consécutives.

À partir des informations déclarées par l'employeur, Pajemploi calculera le montant de l'abattement fiscal de l'assistant maternel et le transmettra chaque mois à l'administration fiscale. À compter du 10 août, l'assistant maternel pourra consulter et éditer le récapitulatif mensuel de son abattement fiscal dans la rubrique « **Mon abattement fiscal** » sur son compte en ligne. »

ECHÉANCE DE L'AGRÈMENT DE L'ASSISTANT MATERNEL ENTRE LE 12 MARS ET LE 09 OCTOBRE 2020

« Compte-tenu de la crise sanitaire qui touche la France actuellement, les dates d'agrèments arrivant à expiration entre le 12 mars et le 9 octobre 2020 seront prorogées **jusqu'au 10 octobre prochain** ».

FICHE D'INFORMATIONS

Afin de faciliter les démarches des familles à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire, le service du RIPAM leur remet la liste avec les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

Cette liste est mise à jour en temps réel, selon les informations que les professionnel(le)s autorisent à divulguer aux familles à la recherche d'un mode d'accueil. Pour rappel, **la date de la mise à jour des disponibilités apparait sur cette liste.**

> Merci de la transmettre au RIPAM, dès que possible.

L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTES MATERNELLES DU TERRITOIRE PENDANT LE CONFINEMENT

Réponses recueillies auprès de 143 assistants maternels en activité – mai 2020.

1/ Assistants maternels et activité pendant le confinement :

> Assistants maternels qui ont cessé totalement leur activité :	43%	(62 AM)
> Assistants maternels qui ont travaillé partiellement :	22%	(31 AM)
> Assistants maternels qui ont travaillé régulièrement :	35%	(50 AM)

2/ Quelques données sur l'accueil pendant le confinement :

- Les raisons, lorsque les assistants maternels ont cessé leur activité :

> Les parents ont fait le choix de garder leur enfant :	36%	(52 AM)
> Les assistants maternels ont un proche « jugé à risque » :	4%	(5 AM)
> Les assistants maternels ont gardé leurs propres enfants :	1%	(2 AM)
> Autres situations :	2%	(3 AM)

- Les assistants maternels qui ont continué leur activité en accueillant :

> Les personnels prioritaires :	27%	(38 AM)
> De manière partielle (accueil d'un seul enfant par exemple) :	20%	(29 AM)
> Avec tous les enfants des contrats habituels :	10%	(14 AM)

3/ Reprise ou poursuite de l'activité au déconfinement :

> Assistants maternels qui n'ont jamais arrêté leur activité :	36%	(52 AM)
> Assistants maternels qui ont repris avant le 11 mai 2020 :	5%	(7 AM)
> Assistants maternels qui ont repris au 11 mai 2020 :	52%	(74 AM)
< Avec tous les contrats :	59,5%	(85 AM)
< De manière partielle :	33,5%	(48 AM)
> Assistants maternels qui n'ont pas repris au 11 mai 2020 :	7%	(10 AM)

ORGANISATION DES MATINÉES D'ÉVEIL « CONTEXTE SANITAIRE COVID-19 »

1/ **Port du masque** obligatoire pour les adultes



2/ **Lavage de mains** des enfants et des adultes à leur arrivée en matinée d'éveil

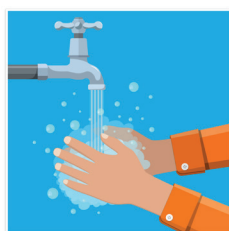
3/ **Séance unique** lors de chaque matinée d'éveil, avec **des arrivées et des départs échelonnés** des assistantes maternelles accompagnées des enfants, pour éviter les rassemblements aux points d'eau et dans les vestiaires

4/ Rappel des **gestes barrières** pour les matinées d'éveil du RIPAM :



COMPTINE POUR LES TOUT-PETITS SUR LE LAVAGE DES MAINS :

*Je frotte mes mains,
Je frotte bien dessus,
Je frotte bien dessous,
Je tourne, tourne, tourne,
Pour que mes mains soient propres,
Et encore une fois...*



*Je frotte mes mains,
Je frotte bien dessus,
Je frotte bien dessous,
Je tourne, tourne, tourne,
Pour que mes mains soient propres,
Et je les passe sous l'eau !*

📅 Prochain « P'tit Journal » – janvier 2021

📅 Prochain « Agenda-Planning » – novembre 2020

📄 Documents joints : - autorisations parentales pour les matinées d'éveil

- fiche d'informations

- planning des matinées d'éveil pour septembre et octobre

- règlement des matinées d'éveil